



SOUTENANCE DE THÈSE

Madame Olivia LE FORT

soutiendra, en vue de l'obtention du grade de docteur en droit,
sa thèse intitulée :

***« La preuve et le principe de non-refoulement.
Entre droit international des réfugiés, protection des droits
humains et droit suisse des migrations »***

**JEUDI 31 MAI 2018 – 14h15
Salle 3050 - UNI MAIL**

Sous la présidence du professeur Bénédicct FOËX, doyen de la Faculté de droit, Université de Genève, le jury est composé de :

- Mme Maya HERTIG RANDALL, professeure à la Faculté de droit, Université de Genève (co-directrice de thèse) ;
- M. Michel HOTTELIER, professeur à la Faculté de droit, Université de Genève ;
- M. Francesco MAIANI, professeur à la Faculté de droit, Université de Lausanne (co-directeur de thèse) ;
- M. Minh Son NGUYEN, professeur à la Faculté de droit, Université de Neuchâtel.

Distribution :

- Membres de la Faculté
- Service de presse et d'information
- Espace administratif des étudiants

La séance est publique